

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers  
présents  
11 + 2 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absent : M. Benoît RINGENBACH

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT  
Mme Priscille BAKAJ à M. Jean-Baptiste IDCZAK

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 3. Finances

#### 3.1. Prêt bancaire

Madame Caroline MULLER rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

**Le Conseil Municipal** après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**décide**

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

|                          |   |                              |
|--------------------------|---|------------------------------|
| Score Gissler            | : | 1A Montant du contrat de     |
| Prêt                     | : | 300 000,00 EUR               |
| Durée du contrat de prêt | : | 15 ans                       |
| Objet du contrat de prêt | : | financer les investissements |

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/12/2025, en une fois avec

versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,64 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

*Commission*

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

BRUEBACH le 10 octobre 2025

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

